

L'adaptation des SAPL à la réforme territoriale



ASSOCIATION RÉGIONALE
GRAND EST
PÊCHE

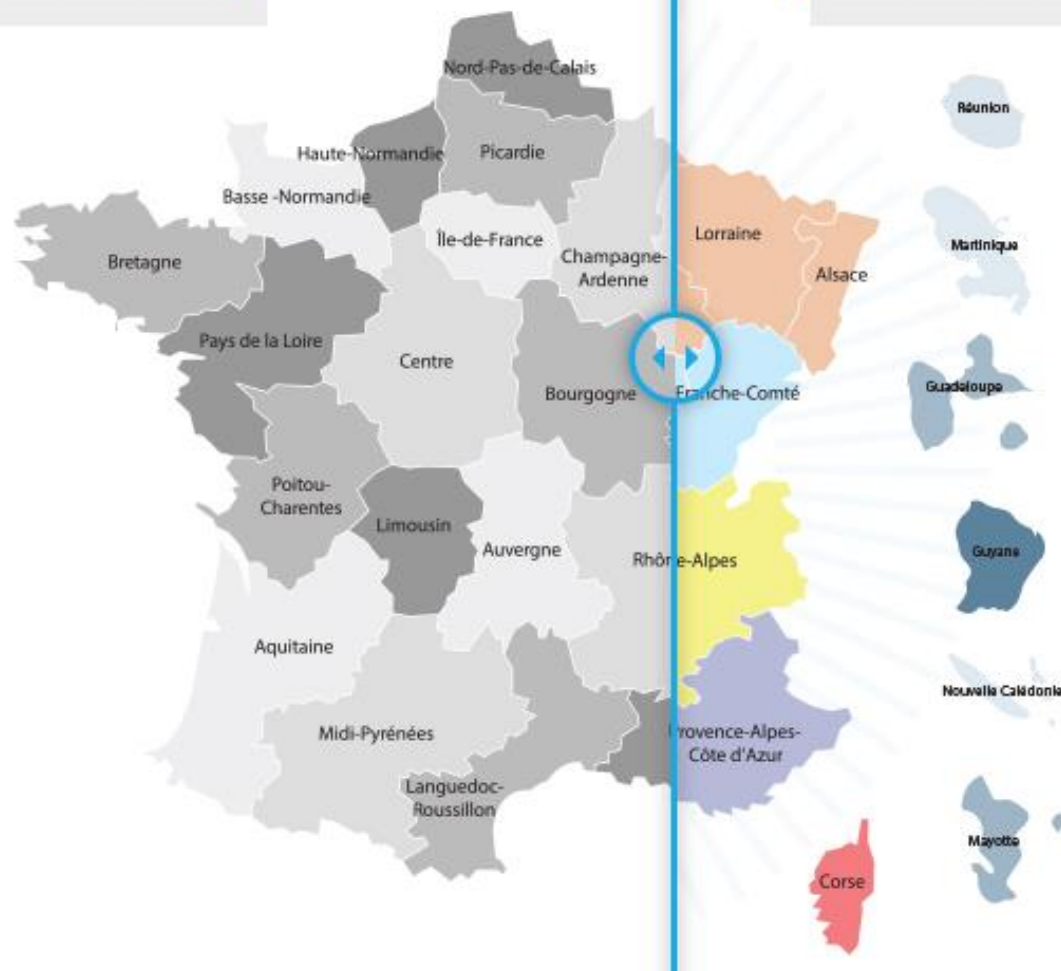


AVANT

LA CARTE AVEC
22 RÉGIONS
EN MÉTROPOLE

APRÈS

LA CARTE AVEC
13 RÉGIONS
EN MÉTROPOLE



AVANT

LA CARTE AVEC
22 RÉGIONS
EN MÉTROPOLE





APRÈS

LA CARTE AVEC
13 RÉGIONS
EN MÉTROPOLE



Les interrogations FNPF

Une question globale :

Comment intégrer efficacement les SAPL dans le fonctionnement des nouvelles régions ?

Deux questions plus opérationnelles :

Quelle nouvelle architecture adopter ?

Comment répartir les compétences ?



Les réponses FNPF

Créer des Associations Régionales (AR) fortes, comme interfaces entre les Régions et les SAPL, pour obtenir un maillage total du territoire.

Créer des Unions de Bassins (UB), en profitant de la dynamique régionale pour obtenir une couverture de tous les bassins.



En région Grand Est



La nouvelle Région contient entièrement l'ancienne Union régionale



En région Grand Est



La nouvelle Région contient entièrement le bassin Rhin-Meuse

En région Grand Est



Superposition de la nouvelle Région et du bassin

En région Grand Est



Président
Michel ADAM

Départements
08-10-51-52-
54-55-57-67-
68-88-ASR*

28 mai 2016 : transformation de l'URGE en ARGE

ex-nihilo



Président
Michel BALAY

Départements
08-52*-54
55-57-67
68-88-ASR*

28 mai 2016 : création de l'UBRM

Les missions

ARGE

- Assurer la concertation entre les structures adhérentes ;
- Assurer toutes les liaisons avec les élus et les services de la Région ;
- Etudier tous dossiers d'intérêt régional ;
- Négocier les conventions et dossiers partenariaux ;
- Participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection des MA et la gestion des ressources piscicoles ;
- Rechercher la meilleure harmonisation en matière réglementaire et tarifaire.

UBRM

- Assurer la coordination des actions des structures adhérentes à l'échelon du bassin Rhin-Meuse ;
- Assurer le lien entre les structures adhérentes et l'AERM ;
- Contribuer à l'élaboration et suivi des dossiers de demande d'aide à l'AERM ;
- Renforcer les partenariats avec l'AERM et la programmation d'actions communes pour la protection des MA et la gestion piscicole ;
- Désigner ses représentants aux instances de bassin.

Le calendrier de l'UBRM

28/05/2016
Création



23/09/2016
Présentation



31/12/2016
Partenariat
AERM 2017

Objectif 2017 : démarrer un partenariat d'actions avec l'AERM

Merci de votre attention



ASSOCIATION RÉGIONALE
GRAND EST
PÊCHE



GÉNÉRATION PÊCHE



Retrouvez-nous
sur les routes du
Tour de France...

